



ZA du Maupas
Rue de l'Allière
14500 VIRE Normandie
Tél : 02.31.66.38.29.
Mail : accueil@bplast.fr
www.bplast.fr

REGLEMENT DU JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La SAS B'PLAST INDUSTRIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 13.000.000,00 €, inscrite au RCS de CAEN sous le numéro 504 546 102, dont le siège social est à VIRE 14500, ZA du Maupas, 199 rue de l'Allière, organise un jeu, qui se déroulera du jeudi 26 juin 2025 à 8 heures au vendredi 25 juillet 2025 à 18 heures.

ARTICLE 2 : PARTICIPANT

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (hors Corse et Dom-Tom), à l'exclusion du personnel et des commerciaux faisant partie de la société organisatrice, toutes agences confondues.

La participation à ce jeu est limitée à un devis fait et signé en agence entre le 26 juin 2025 à 8 heures et le vendredi 25 juillet 2025 à 18 heures. Un bulletin par foyer (même nom, même adresse). Le devis accepté doit être d'un montant minimum de 2 500 euros hors taxes, de fourniture de menuiseries extérieures en PVC, hors pose. Les conditions générales de vente B'Plast doivent être signées et appliquées (acompte de 40 % versés 7 jours après la signature du dit devis). La société organisatrice se réserve la possibilité d'annuler le tirage au sort s'il s'avérait après vérification, que le gagnant, ou un membre de son foyer, a placé plusieurs bulletins dans l'urne.

ARTICLE 3 : FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Les bulletins de participation seront disponibles gratuitement dans les dix-sept agences suivantes :

- Agence de VIRE, ZA du Maupas, 125 rue de l'Allière 14500 VIRE
- Agence de CAEN COLOMBELLES, ZAC de Lazzaro, rue de la Métallurgie, 14460 COLOMBELLES
- Agence de LISIEUX, 806 avenue Georges Duval, Pôle d'Activités de l'Espérance 14100 LISIEUX
- Agence de BAYEUX, bd Winston Churchill, 14400 SAINT VIGOR LE GRAND
- Agence de ROUEN, 1 rue des Jardiniers, ZA des 2 Rivières, 76000 ROUEN

SAS B'PLAST INDUSTRIE AU CAPITAL DE 13 000 000 €
Locataire Gérant du fonds de commerce de B'PLAST SAS
Siège Social : rue de l'Allière – 14500 VIRE Normandie
Tél : 02.31.66.38.29 - Mail. accueil@bplast.fr
SIREN 504546102 – APE 2223Z – N° TVA CEE FR 72 504 546 102





- Agence de CHERBOURG TOURLAVILLE, 175 rue des Métiers, 50110 CHERBOURG EN COTENTIN
- Agence de SAINT LO, 10 rue des Frères Lumière, 50180 AGNEAUX
- Agence d'AVRANCHES, 3 rue Nationale, 50300 AVRANCHES
- Agence de FLERS, 41 rue Paul Garnier, 61100 LA SELLE LA FORGE
- Agence de SAINT MALO, ZI sud, 7 rue du Grand Jardin, 35400 SAINT MALO
- Agence de RENNES, ZA Confortland, rue du Val 35520 MELESSE
- Agence de NANTES COUERON, 10 lieu dit Le Pan Lou 44220 COUERON
- Agence de SAINT NAZAIRE, 4 Ter rue René Réaumur, ZA de Brais, 44600 SAINT NAZAIRE
- Agence de VERTOOU, 32 avenue de la Vertonne, 44120 VERTOOU
- Agence de COIGNIERES, 201 RN 10, 78310 COIGNIERES
- Agence d'ALENCON, 8 rue Saint Blaise, ZA du Chêne, 72610 ARCONNAY
- Agence de LE MANS, rue Antoine de St Exupéry, ZAC du Cormier 2, 72230 MULSANNE

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer, il faut avoir signé un devis B'Plast entre le jeudi 26 juin 2025 à 8 heures et le vendredi 25 juillet 2025 à 18 heures, devis accepté pour un minimum de 2 500 € hors taxe de fourniture, main d'œuvre non comprise. Ce devis est soumis aux conditions générales de vente B'Plast Industrie. Le bulletin de participation, doit être complété de manière lisible, en indiquant obligatoirement les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro du devis B'Plast accepté, et de le déposer dans l'urne située à l'accueil de chaque agence, mise à disposition à compter du 26 juin 2025 à 8 heures et jusqu'au vendredi 25 juillet 2025 à 18 heures.

Passé cette date, les urnes seront retirées de l'accueil de chaque agence et aucun bulletin ne pourra être déposé. Les urnes seront ensuite transportées à VIRE Normandie (14), ZA du Maupas, 99 rue de l'Allière, au lieu du tirage au sort.





Toute omission, imprécision et/ou inexactitude du bulletin, quelle qu'en soit la cause, emporte l'annulation de la participation du Participant concerné et de son éventuel gain.

Toute annulation de commande du client entre la date de signature de son devis et la date du tirage au sort emporte l'annulation de la participation du Participant concerné et de son éventuel gain.

En cas de déménagement, de changement d'adresse et/ou de toute autre information le concernant, le Participant doit spontanément et immédiatement en informer la société organisatrice.

ARTICLE 5 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu à VIRE Normandie (14500), ZA du Maupas, 199 rue de l'Allière le vendredi 19 septembre 2025 à 16 heures.

Toutefois, en cas de difficultés, la société organisatrice se réserve le droit de modifier cette date à sa convenance sans préavis.

A la suite du tirage au sort, les noms des gagnants seront affichés dans chaque agence participante.

ARTICLE 6 : GAIN

Les trois bulletins tirés au sort permettront à trois gagnants de remporter un seul lot chacun, ci-après décrit.

Les personnes dont le bulletin a été tiré au sort, seront avisées soit par courrier à l'adresse indiquée, soit par téléphone au numéro indiqué, soit par e-mail à l'adresse indiquée sur le bulletin.

Les lots offerts sont :

- 1 VAE (vélo à assistance électrique) E-City 170 de chez Intersport d'une valeur de 1 299.99 € + 1 casque adulte perf 22 de chez Intersport d'une valeur de 35.99 €
- 1 VTC Crossover Native V LTD de chez Intersport d'une valeur de 1 199.99 € + 1 casque adulte perf 22 de chez Intersport d'une valeur de 35.99 €
- 1 VTT Complite 915 de chez Intersport d'une valeur de 499.99 € + 1 casque adulte perf 22 de chez Intersport d'une valeur de 35.99 €

Ces 3 lots sont à gagner pour l'ensemble des agences B'Plast, un seul lot par gagnant.

Le gagnant ne peut pas choisir son lot.





ZA du Maupas
Rue de l'Allière
14500 VIRE Normandie
Tél : 02.31.66.38.29.
Mail : accueil@bplast.fr
www.bplast.fr

1^{er} bulletin tiré au sort = VAE E-City 170 + 1 casque adulte

2^{ème} bulletin tiré au sort = VTC Crossover Native V LTD + 1 casque adulte

3^{ème} bulletin tiré au sort = VTT Complite 915 + 1 casque adulte

ARTICLE 7 : RETRAIT DU GAIN

La dotation est valable trois mois, à compter de la date du tirage au sort, soit jusqu'au 19 décembre 2025.

Le gagnant devra toutefois se manifester auprès de l'agence où il a déposé son bulletin de participation ou auprès du siège social B'Plast dans le délai de deux mois après la date du tirage au sort.

Les lots sont à retirer au siège social B'Plast Industrie, 199 rue de l'Allière 14500 VIRE Normandie jusqu'au 19 décembre 2025.

En tout état de cause, la société B'PLAST Industrie se réserve la possibilité au préalable de vérifier si les conditions du règlement sont respectées avant le versement effectif du gain ainsi que la faisabilité technique des produits mentionnés dans le devis accepté pour ce tirage au sort.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'allonger le délai de retrait du gain par le gagnant.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot gagné.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne soit engagée, ni que les participants puissent prétendre à aucune indemnité.





ZA du Maupas
Rue de l'Allière
14500 VIRE Normandie
Tél : 02.31.66.38.29.
Mail : accueil@bplast.fr
www.bplast.fr

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisatrice, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

D'une manière générale, chaque participant doit participer à ce jeu avec obligation d'achat d'une manière loyale et de manière conforme aux règles du présent règlement.

Le gagnant s'engage dans le présent règlement à l'acceptation de la présence de ses nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et photographie dans la presse, site internet B'Plast, réseaux sociaux B'Plast ou dans toute publicité.

ARTICLE 10 : DEPOT

Le présent règlement est déposé à l'étude de la SCP VARIN LAFOREST MALHERBE VALERY, Huissiers de Justice à CAEN, 86 boulevard Dunois.

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à la SAS B'PLAST INDUSTRIE, ZA de Maupas, 199 rue de l'Allière, 14500 VIRE.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06/01/1978, tout participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant sur simple demande à la SAS B'PLAST INDUTRIE, ZA du Maupas, rue de l'Allière, 14500 VIRE. Mail. accueil@bplast.fr

